



PRIME « EAU PLUVIALE »
PRIME COMMUNALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE
D'ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE ET
D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées bancaires du demandeur

Numéro de compte (BEXX XX) :

Titulaire du compte :

Documents à joindre à la demande

- Une copie de la carte d'identité
- La preuve d'un droit réel sur le bâtiment concerné par la demande (précompte immobilier, titre de propriété), ou si le demandeur est locataire, d'une autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux. Dans le cas d'une copropriété, un document certifiant l'accord de tous les copropriétaires quant à l'exécution des travaux faisant l'objet de la demande de prime
- Une copie de la demande de permis d'urbanisme, si d'application
- Une description précise de l'aménagement envisagé et de son coût (devis, prix matériaux magasin)

Inventaire et coût des équipements prévus

Cochez et complétez l'inventaire des équipements concernés par la demande de prime
 (Ajoutez une annexe si l'espace manque)

| TYPE D'ÉQUIPEMENTS | COÛT ESTIMÉ (€) |
|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Citerne amovible de jardin (type 1) : tonneau, fût, IBC, etc. | |
| <input type="checkbox"/> Citerne de récupération pour bâtiment (type 2) : réservoir récupérateur d'eau pluviale (min 2000L), hors sol ou enterrée, préfabriquée en synthétique, en béton, maçonnerie sur place, ou réaffectée, etc | |
| <input type="checkbox"/> Bassin naturel d'infiltration (type 3) : mare, jardin de pluie, noue d'infiltration, etc. Autres (expliquer) : | |
| TOTAL DES COÛTS A CONSIDÉRER (TVAC) | |

| TYPE D'ÉQUIPEMENTS | SURFACE TOITURE VERTE (M ²) |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Toiture verte (type 4) : toiture végétalisée, de manière extensive, semi-intensive ou intensive, sur toiture plate ou à versant. Autres (expliquer) : | |
| AUTRES AIDES PUBLIQUES | MONTANT (€) |
| Autres aides publiques éventuellement demandées pour ces réalisations (détailler) : | |
| <p style="text-align: center;">MONTANT DE LA PRIME COMMUNALE SOLLICITÉE MAXIMUM DE 1.000 € :</p> <p>(80% DES EQUIPEMENTS TYPES 1, 2, 3 ET 20 €/M² POUR EQUIPEMENTS TYPE 4)</p> | |

Les copies de factures et preuves de paiement ainsi que les photos de chaque installation seront à transmettre à l'adresse eau@wavre.be dès lors que le dossier de demande aura été validé par la Ville de Wavre et que les travaux auront été réalisés. Ceci permettra le calcul du montant de la prime à verser vers le compte du bénéficiaire mentionné ci-dessus.

En tant que demandeur, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal relatif à la prime «eau pluviale» favorisant la mise en place d'équipements visant la rétention, la récupération et l'infiltration des eaux pluviales.

Je m'engage à maintenir l'installation objet de l'obtention de la prime communale en parfait état de fonctionnement et à ne pas la vendre, indépendamment de l'habitation, pendant une période de 5 ans à dater de l'obtention de la prime.

Je déclare sur l'honneur que ces informations sont exactes, et m'engage à rembourser la prime communale en cas de non-respect dudit règlement conformément à son article 6.

Nombre d'annexes jointes :

Fait à le / /

Le demandeur,
(signature)

**Formulaire à renvoyer à Administration communale
Service Environnement**

Place de l'Hôtel de Ville, 1 - 1300 WAVRE

Infos : eau@wavre.be